

WEBINAIRE 07 JUIN 2024

**Europe**
en **RÉGION**
Hauts-de-France



Cofinancé par
l'Union européenne

Présentation de l'Appel à projets « Patrimoine Culturel et Touristique »

Animée par la Direction Europe





**Programme Régional FEDER FSE+ FTJ
des Hauts-de-France 2021-2027**



Environ 1,36 milliard d'euros



FEDER : 867 076 187 €

Objectif Stratégique 5

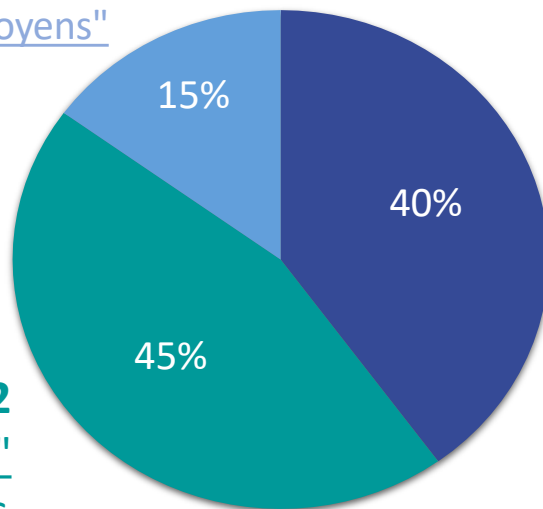
"Europe + proche des citoyens"

130 061 428 €

Objectif Stratégique 2

"Europe + verte"

390 184 284 €



Objectif Stratégique 1

"Europe + intelligente"

346 830 475 €

Objectif Stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales »



Contribution au développement d'une approche intégrée, durable et solidaire

Objectif Spécifique - OS 5.1

Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines

Type d'action 4

Appel à projets « Patrimoine Culturel et Touristique »

⇒ Fiche-action DOMO page 185

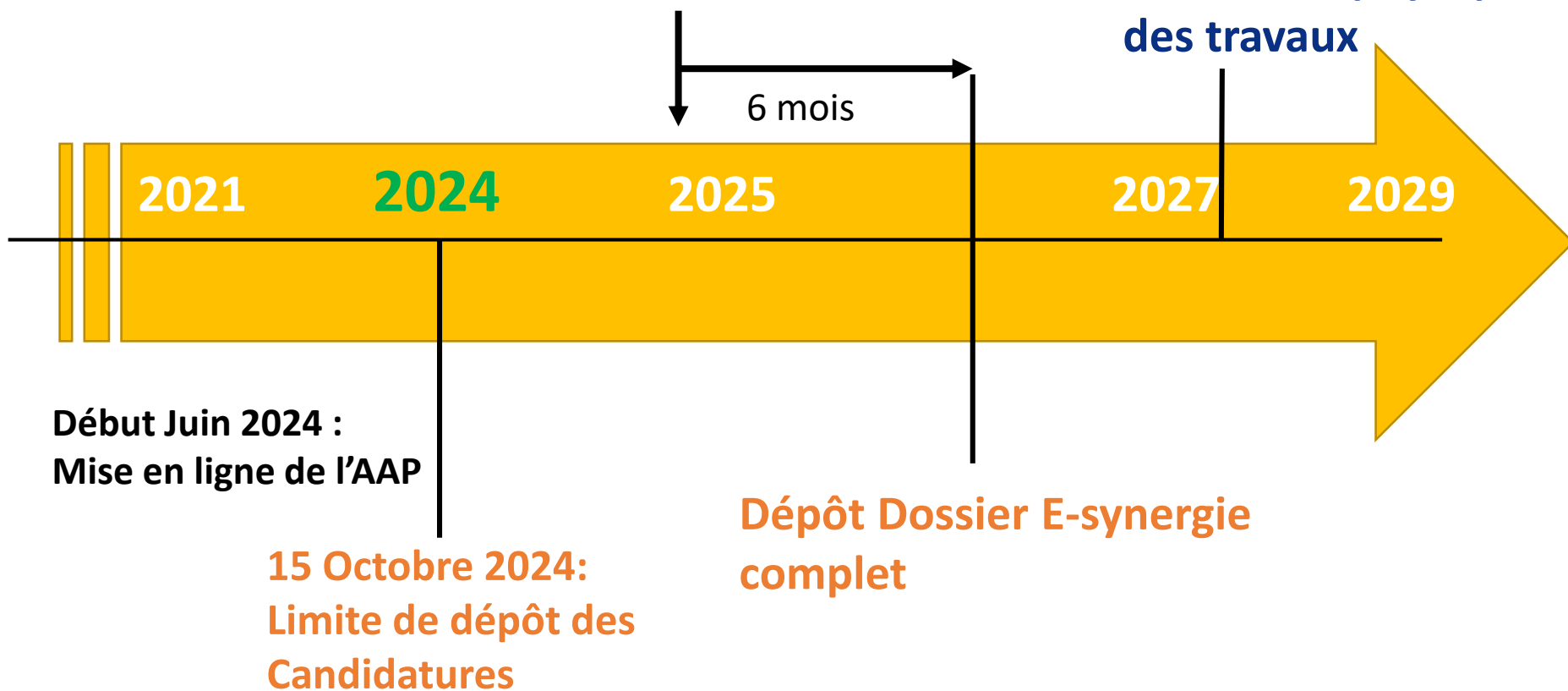
⇒ **Enveloppe : 15M€**

| Indicateur de réalisation | Cible 2029 |
|--|------------|
| Nombre de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un Soutien (RCO77) | 10 sites |

| Indicateur de résultat | Cible de référence | Cible 2029 |
|---|----------------------|------------------------|
| Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien (RCR77) | 900 000 visiteurs/an | 1 390 000 visiteurs/an |

**1^{er} trimestre 2025 : Sélection
Candidatures**

**31 déc 2027 : Fin
réalisation physique
des travaux**



Questions – Réponses



Présentation de l'Appel à Projets



Objectifs de l'AAP :

- Cet appel à projets a pour objectif de **soutenir des opérations d'envergure du patrimoine culturel et touristique de la Région Hauts-de-France**, à condition que le projet soit structurant à l'échelle intercommunale, départementale ou régionale.
- Le patrimoine soutenu ne devra pas nécessairement être classé ou inscrit, mais son **intérêt patrimonial remarquable devra être démontré par une autorité publique compétente**.

Objectifs de l'AAP :

L'appel à projets vise à :

- **Soutenir la transition écologique et numérique du patrimoine déjà mis en tourisme**, notamment en soutenant la transition des usages existants ou l'émergence de nouveaux usages pour **améliorer le parcours des visiteurs**.
- **Soutenir la mise en tourisme de patrimoine culturel et/ou touristique** sur le territoire régional urbain : il s'agira de soutenir la **création d'un lieu touristique** qui permettra la valorisation d'un élément du patrimoine non mis en valeur à ce jour, notamment par la mise à disposition d'outils de médiation culturelle pour les publics. Le soutien aux transitions écologiques et numériques dans le processus de mise en tourisme sera privilégié pour la sélection des opérations.

Types d'actions éligibles:

L'appel à projets pourra concourir notamment au cofinancement des actions suivantes :

- **La construction, la rénovation, l'extension d'infrastructures** permettant la mise en tourisme d'un élément patrimonial existant non valorisé ou permettant l'amélioration du parcours visiteur et/ou la création d'un nouveau parcours visiteur pour les éléments patrimoniaux déjà mis en tourisme ;

- **La restauration et la réhabilitation de l'élément de patrimoine** visant à la consolidation des usages existants et/ou la création de nouveaux usages ;

Types d'actions éligibles:

- **La création ou l'amélioration du parcours des visiteurs**, que ce soit en termes d'accessibilité, de muséographique, de scénographie, d'usages numériques, de médiation culturelle. **Le soutien à la transition numérique** par l'utilisation de nouvelles technologies pour développer des expériences d'immersion et de valorisation des infrastructures soutenues.

Sont exclus de cet appel à projets :

- **Le patrimoine culturel immatériel** comme les festivals, les célébrations, les évènements etc ; **les évènements ponctuels et saisonniers ; les installations et expositions démontables ainsi que les lieux de culte sacralisés ;**
- **Les projets dont la finalité d'usage serait hôtelière.** Dans le cas des projets à finalités d'usage multiples, le projet pourra faire l'objet d'un financement au titre du présent appel à projets mais les dépenses relatives à l'usage hôtelier seront exclues;
- **Les travaux d'aménagement de sites naturels** (voies et infrastructures d'accès ou de délestage, parkings, mobilier, signalétique);
- **Les opérations dont les travaux programmés portent exclusivement sur de la mise aux normes et de l'entretien courant.**

Questions – Réponses



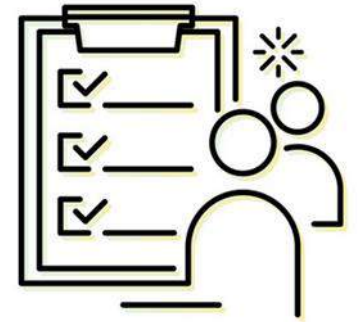
I. Les critères d'éligibilité

II. Les critères de sélection



I. Les critères d'éligibilité

- ✓ L'inscription de l'opération dans une stratégie de territoire
- ✓ La situation géographique de l'opération
- ✓ Le plafond minimum de dépenses éligibles
- ✓ Les bénéficiaires éligibles



1. L'inscription de l'opération dans une stratégie de territoire



1. L'inscription de l'opération dans une stratégie de territoire

- Elle concerne un **élément de patrimoine culturel et touristique** d'envergure intercommunale, départementale et régionale
- Elle doit présenter un **caractère intégré** : l'opérations devra s'inscrire dans une dynamique territoriale, issue d'une stratégie de développement (culturel et touristique par exemple).
- Il est attendu que le projet concourt à **participer à l'attractivité du territoire**, en valorisant l'image du territoire concerné et en participant au dynamisme du développement local.

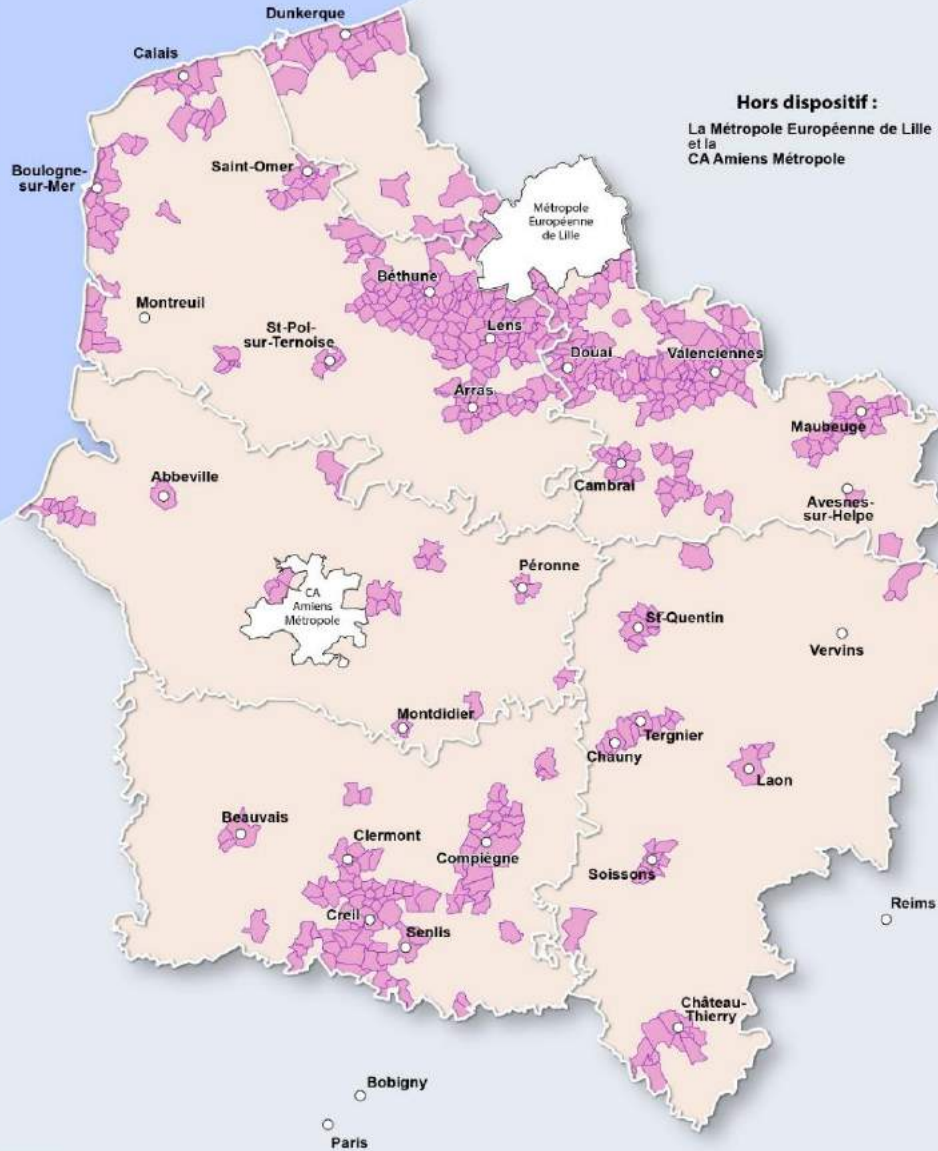
2. La situation géographique de l'opération



2. La situation géographique de l'opération

- Une opération est éligible dès lors qu'elle est réalisée sur le **territoire des Hauts-de-France** et qu'elle s'inscrit en **zone urbaine**. La cartographie ainsi que la liste des zones éligibles est disponible en Annexe 2 de cet appel à projets.

- Les territoires de la **Métropole Européenne de Lille (MEL)** et la **Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole** ainsi que leurs communes-membres **ne sont pas éligibles** à cet appel à projets. Les porteurs de ces territoires pourront présenter leur projet dans le cadre du dispositif spécifique **ITI (Investissement Territorial Intégré)**.



2. La situation géographique de l'opération

3. Le plafond minimum de dépenses éligibles



3. Le plafond minimum de dépenses éligibles

- 1 million d'euros HT ou TTC** selon le régime TVA applicable à l'opération ;
- La dépense éligible est déterminée par l'autorité de gestion** dans la phase de l'instruction.

4. Les bénéficiaires éligibles



4. Les bénéficiaires éligibles

Les **structures porteuses éligibles** pour cet appel à projets sont les suivantes :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements, leurs opérateurs publics et privés ;

- Les associations.

II. Les critères de sélection



Quelle Sélection ?

- **La contribution du projet à la stratégie territoriale définie :**
 - Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie territoriale ;
 - Intégration des objectifs stratégiques du territoire dans le projet ;
 - Note maximale 5 / Coefficient 1.

Quelle Sélection ?

- **La contribution du projet à la mise en tourisme et/ou l'amélioration du parcours visiteur :**
 - Mise en place d'une nouvelle dynamique de l'infrastructure culturelle et/ou touristique ;
 - Instauration d'une nouvelle dynamique du territoire d'implantation de la structure culturelle et/ou touristique ;
 - Note maximale 5 / Coefficient 3.

Quelle Sélection ?

- **La contribution du projet à la transition écologique :**
 - Prise en compte de manière significative de l'amélioration de la performance énergétique ;
 - Note maximale 5 / Coefficient 2.

Quelle Sélection ?

- **La contribution du projet à la transition numérique :**
 - Intégration dans une dimension significative de la transition numérique ;
 - Usage du numérique comme outil de démocratisation culturelle ;
 - Usage du numérique comme vecteur de valorisation du patrimoine ;
 - Note maximale 5 / Coefficient 2.

Quelle Sélection ?

- **Contribution du projet à l'inclusion, l'interactivité et l'accessibilité des visiteurs :**
 - Intégration d'aménagement spécifiques aux besoins spécifiques des visiteurs ;
 - Intégration d'aménagement favorisant l'interactivité des visiteurs ;
 - Intégration d'aménagements innovants et/ou basés sur l'expérimentation ;
 - Note maximale 5 / Coefficient 1.

Quelle Sélection ?

- **Prise en compte de l'implication des citoyens / habitants / usagers / visiteurs**
- Implication des habitants et/ou des citoyens et/ou des visiteurs et/ou des usagers dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet ;
- Note Maximale 5 / Coefficient 1.

Quelle Sélection ?

- Notation des projets sur 50 points ; classement décroissant des opérations ;
- Les opérations ayant obtenu une note inférieure à 25 points donneront lieu à un avis défavorable motivé ;
- Les porteurs sélectionnés disposeront d'un délai de 6 mois pour finaliser le dépôt complet de leur dossier de demande de subvention FEDER sur la plateforme E-SYNERGIE ;
- Tout dossier incomplet sera considéré comme abandonné et il ne pourra pas être programmé au titre de cet appel à projets ;
- La sélection de l'opération dans le cadre de l'appel à projets ne donne pas droit automatiquement à l'octroi d'une subvention européenne.**

Questions – Réponses



RECOMMANDATIONS

- **Se rapprocher du Service Instructeur**
 - ⇒ Service FEDER, Direction Europe
 - ⇒ Adresse mail : Europe-patrimoine@hautsdefrance.fr



- **Les porteurs sont encouragés à utiliser le modèle de réponse à l'AAP mis en annexe de l'AAP et téléchargeable sur Europe-en-Hauts-de-France.**

POINTS DE VIGILANCE

- **Capacité administrative et financière des bénéficiaires**
 - ⇒ Assurer un suivi du projet sur un temps long (jusqu'à 5 ans après le solde du dossier) ;
 - ⇒ Anticiper l'avance de trésorerie.

- **Contrôle de la procédure Marché Publics**
 - ⇒ Plan de classement ;
 - ⇒ Analyse de points de contrôle (cf. Décision de la CE) ;
 - ⇒ En appui des porteurs de projets, contact :
dirap-Feder@hautsdefrance.fr

Merci de votre attention !



www.europe-en-hautsdefrance.eu/



www.twitter.com/hautsdefranceEU

